

**Sujet :** [INTERNET] Centrale Photovoltaïque Vault de Lugny AVIS DEFAVORABLE

**De :** C

**Date :** 04/08/2023 12:59

**Pour :** pref-photovoltaïque-vaultdelugny@yonne.gouv.fr

Bonjour,

Suite à l'avis d'enquête relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux » déposée par la SAS CPV SUN 40 (Groupe Luxel) ;

### **Avis Défavorable :**

#### **1) FORTE ATTEINTE A LA SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES :**

- Ce site va être **construit sur un chemin de randonnée** emprunté par les habitants des communes voisines et par tous les randonneurs amoureux de la nature bourguignonne ;
- En ces temps de modification du climat avec des périodes de chaleurs importantes, il est toujours préférable de garder **des arbres qui procurent de la fraîcheur** à la faune, à la flore et aux habitants ;
- Les **chênes présents sur site** donnent un habitat stable à la faune et la flore ;
- Les arbres et arbustes ne pouvant malheureusement pas repousser sous des panneaux PV, la **perte du tissu vert** engendrée est néfaste pour la faune et la flore qui se développaient grâce aux arbres et arbustes et néfaste pour les habitants ;
- Dans une zone importante de cultures de céréales, cette **zone boisée est vraiment précieuse** pour tous ;
- Il est indispensable de préserver les éléments naturels pour sauvegarder notre planète. Ce système PV abîmerait grandement le paysage ;
- Liste non exhaustive ;

#### **2) GROSSE IMPACTE VISUELLE des ENERGIES VERTES sur le SUD de l'YONNE**

Nous avons déjà un **envahissement très important de parcs éoliens** sur le secteur du sud de l'Yonne qui dévisage grandement les champs, le paysage, la valeur des habitats, le patrimoine ; Il ne faut pas rajouter un **envahissement très important par des parcs de système photovoltaïque au sol** qui font des taches grises, au milieu d'espaces verts ou de cultures, visibles de très loin ; Ce site de Vault-de-Lugny, positionné en hauteur, pourrait d'ailleurs être visible de sites protégés, comme celui de Vézelay.

#### **3) YONNE DEJA BIEN POURVUE**

Le département de l'Yonne a déjà bien avancé dans le développement des énergies renouvelables, il ne sert à rien de vouloir **avancer à marche forcée en détériorant** encore la nature par la main de l'homme.

#### **4) BILAN CARBONE NEGATIF d'un système PhotoVoltaïque :**

Le bilan carbone d'un projet photovoltaïque est négatif à cause de ses impacts sur l'environnement au moment de :

- a. la fabrication du système (produit venant très souvent de très loin et nécessitant des destructions de la nature pour les extraire)
- b. L'installation [nuisances sonores pour la faune, la flore et les habitants, nuisances aux aménagements urbains (routes très endommagées par le passage d'engins de chantier, etc.)] ;
- c. Utilisation et maintenance entraînant les mêmes contraintes ; plus les contraintes de destruction des sous-sols pour relier les systèmes PV au système d'exploitation et de redistribution de l'énergie.
- d. Le coût du système (achat des matériaux et coût des raccordement, etc.) rend le système destructeur pour la nature et non bénéfique en termes d'énergie produite ;
- e. Durée de vie limitée ce qui entraîne forcément des déchets polluants à court terme.
- f. Désinstallation (Malheureusement les structures en fin de vie, défectueuses sont souvent laissées sur place formant des déchets polluants pour le territoire de l'implantation et des alentours) ;
- g. Fin de vie des matériaux (l'incinération produit des gaz à effet de serre, l'enfouissement provoque des souillures du sol et du sous-sol pour de longues décennies) ;

h. Etc.

**5) NON RESISTANCE AUX INTEMPERIES D'HIVER**

- a. Tout comme de nombreuses éoliennes ne tournent pas même par grand vent ! Il n'y a aucune utilité des systèmes photovoltaïques dans une région où la neige peut être fréquente et intense en hiver -> **couverture des systèmes PV de neige** donc inutilité.
- b. Les intempéries avec **chute de grêle** se multiplient avec parfois des grêlons de gros volume. La **casse des système PV** rendra leur utilité grandement réduite. L'impact sur l'environnement sera encore augmenté par la casse et les remplacements des système PV.
- c. **Le gel des systèmes PV** entraînera également la non-production d'électricité.

**PROPOSITION :**

**1) RENOVER LES MOULINS A EAU SUR LE COUSIN :**

Il serait moins néfaste pour l'environnement de conserver, rénover et remettre en fonctionnement les moulins à eau qui existent sur le cousin et qui pourraient apporter une partie non négligeable d'énergie verte.

Pour tous ces points, je vous remercie de prendre en compte mon **AVIS DEFAVORABLE** concernant l'implantation d'un système PV au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux » ou ailleurs dans le sud de l'Yonne déjà bien pourvu.

Bien cordialement.

T BROCHET